

LE CITOYEN EST LA !

Nous, élèves de 5^{ème} Générale nous sommes engagés à constituer un journal pour notre école. Le but de cette expérience : s'informer dans la bonne humeur autour de thèmes liés à la citoyenneté. Bien informés, les hommes sont des citoyens... mal informés, ils deviennent des sujets. C'est certainement pour cela que Victor Hugo disait que « Pour faire des citoyens, il faut faire des hommes ; Ouvrons des écoles ! ».

Cette expérience est nouvelle pour nous, c'est pourquoi il nous faudra peut-être un temps d'adaptation et le projet évoluera certainement. Nous avons néanmoins fixé un point de départ. Chaque édition du journal traitera un thème général qui sera développé en plusieurs rubriques :

- Actualité : nous aborderons le thème par des faits d'actualité qui s'y rattachent.
- Questions d'Histoire : nous tenterons de mettre ce thème dans une perspective historique.
- Minute Philosophique : nous montrerons les tenants philosophiques du thème.
- Billet d'Humeur : nous nous positionnerons par rapport au thème.
- Caricatures : nous illustrerons le thème de façon humoristique par des petites caricatures.

Pour votre plus grand plaisir, « Le Citoyen » sera gratuit et nous tenterons de le diffuser au maximum dans notre établissement. Notre devise : la citoyenneté ne s'apprend pas, elle se lit.

V.M., S.M., K. N., S.L.

ACTUALITE

LE TRAVAIL : DES EXIGENCES PARFOIS SURHUMAINES

Le vendredi 6 octobre, les journalistes du Parisien et du journal Le Monde relaient un fait survenu la veille : le suicide d'un employé du Monoprix qui y travaillait depuis trente-quatre ans. Il a mis fin à ses jours sur son lieu de travail. Et comble de tout, trois heures après cet événement, le magasin avait rouvert ses portes pour la journée. Aucun employé n'aurait osé contester cette décision. Selon quelques témoignages, la directrice aurait même demandé à ses employés de garder le secret pour éviter d'effrayer les clients. Une enquête a été lancée mais n'a pour l'instant toujours pas trouvé de réponse à la question. Pourquoi l'employé se serait-il suicidé sur son lieu de travail ? Certains employés racontent que les conditions de travail n'étaient pas évidentes. Des arrêts de maladie ou abandons de poste étaient assez fréquents.

Il ne s'agit pas là d'un cas isolé, l'équipe de Cash Investigation de la chaîne télévisée France 2 a mis en lumière des pratiques similaires dans la grande distribution à bas prix. Des enseignes comme Amazon, ou Lidl mettent les employés sous pression en les filmant, en chronométrant leurs temps de pause ou encore en les empêchant d'aller aux toilettes en dehors des heures prévues à cet effet.

Le plus perturbant dans notre histoire reste que le salarié s'est suicidé sur son lieu de travail. On pourrait émettre l'hypothèse que l'employé voulait faire passer un message. Car c'est une affaire de droits de l'homme non respectés. Le fait d'avoir droit au repos, au bien être personnel par exemple : nous ne sommes pas des robots, l'ouvrier n'est pas un esclave, il a le droit comme tout le monde d'avoir des conditions de travail vivables. Il est également dans son droit d'avoir une juste rémunération de travail. Car comme le stipule l'article 23 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme : « Quiconque travaille, a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine ». Force est de constater que ce droit n'est pas toujours respecté parfois dans le mépris le plus total, ce que nous a montré la réouverture seulement 3 heures après les faits.

M.P., L.A., P.D.

QUESTIONS D'HISTOIRE

LA DDHC ET LA DUDH

Vous êtes vous déjà demandé d'où venaient les droits de l'Homme ? Il faut savoir qu'en la matière nous pouvons distinguer deux textes fondateurs : la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La DDHC

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 est un texte fondamental de la révolution française, qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et les conditions de leur mise en œuvre. Ses derniers articles sont adoptés le 26 août 1789.

Alors que jusqu'au 18^{ème} siècle, les souverains d'Europe, en particulier en France, règnent avec un pouvoir illimité justifié par la volonté divine, les citoyens sont de plus en plus réduits au rôle de sujets dépourvus de droits, qui doivent obéir, servir et supporter d'importantes charges financières. Les populations étouffent sous ce régime qui ressemble à ce que nous appellerions aujourd'hui une dictature.

Sous l'influence des Lumières, de nombreux citoyens éduqués protestent contre ce pouvoir absolu, ce qui marque le début de la révolution française. En août 1789, la révolution a pour résultat l'élaboration de « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » dont voici les idées principales :

- Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. (Art. 1).
- Les Droits de l'Homme sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression (Art. 2).
- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (Art. 4).
- La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société (Art. 5) et elle doit être l'expression de la volonté générale (Art. 6).
- Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites (Art. 7).
- Tout homme est libre de croire ce qu'il veut (Art. 10) et d'exprimer son opinion (Art. 11).

Ce premier texte à prétention nationale apparaît donc comme un des textes fondateurs de notre démocratie occidentale. Il faudra cependant attendre presque deux siècles avant de voir se réaliser le modèle inspiré par les Lumières.

L.R., R.L., L.T.

La DUDH

Le texte de Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été rédigé par le comité de rédaction de l'ONU en 1948 en s'inspirant du texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. L'ambition de cette déclaration est grande. Elle affirme la nécessité de protéger les libertés fondamentales par un régime de droit, ce qui est « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. »

Mais le texte de la DUDH n'a pas été établi sans peine. Il a fallu attendre les horreurs de la seconde guerre mondiale pour que les populations comprennent l'importance de garantir des libertés fondamentales. C'est précisément parce que ces libertés ont été bafouées que les gens ont compris leur importance. On y dit que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Or, avant et pendant la guerre, certaines populations n'avaient clairement pas autant de droits que d'autres. Naitre juif c'était être condamné à être discriminé ; à être pointé du doigt constamment avec le port de la croix de David ; mis en marge de la société avec la création de ghettos ; à être pillé comme lors de la fameuse « Nuit de Cristal ». La déclaration parle aussi de liberté d'expression, or à l'époque, exprimer son désaccord c'était être emprisonné, torturé et être obligé de travailler comme dans le camp de travail de Breendonk près d'Anvers. Parfois, l'emprisonnement c'était la mort, comme pour la majorité des juifs arrêtés à l'époque qui finissaient leurs jours dans des camps d'extermination. C'est face à toutes ces horreurs que la communauté internationale décide d'élaborer une Charte Internationale de Droits, pour affirmer les valeurs mises en avant dans la lutte contre le fascisme et le nazisme.

C'est dans ce contexte que les Etats Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre 1948 à Paris, texte qui reconnaît des droits civils, politiques et sociaux qui sont inaliénables et inviolables, inhérents à tout être humain, peu importe la nationalité, le sexe, la religion, la langue etc. Cette déclaration constitue la première affirmation mondiale de la dignité et de l'égalité de tous les êtres humains. Depuis son adoption, la journée des Droits de l'Homme est célébrée chaque année le 10 décembre.

Y.A., C.A.

MINUTE PHILOSOPHIQUE

John Locke et le « droit naturel » : les origines des Droits de l'Homme

John Locke est un philosophe anglais, né le 29 août 1632, et mort le 28 octobre 1704. Ce serait lui qui serait à l'origine de l'idée même de Droits de l'Homme, voyons ça de plus près :

Son point de départ, c'est que l'homme est un animal social par nature. C'est-à-dire qu'avant même que des sociétés ne soient créées, les hommes entretenaient des relations entre eux. L'homme a toujours eu en lui le besoin de communiquer, d'échanger avec d'autres personnes. Et ces relations naturelles n'étaient pas forcément chaotiques. Il y a toujours eu des règles, même quand il n'y avait pas encore de lois. C'est de cette idée que Locke suppose l'existence d'un droit naturel, un droit qu'aucun législateur n'a créé qui existe parce que l'homme existe.

Il s'agirait ainsi de droits fondamentaux que l'homme détient de nature, par le simple fait de vivre. Naître signifie avoir ces droits. John Locke identifie ces droits fondamentaux comme étant la vie, la liberté et la propriété. L'Etat a comme fonction de garantir ces droits naturels.

Les idées de John Locke eurent une grande influence sur la Déclaration d'Indépendance américaine et anglaise. Elles ont notamment été une grande source d'inspiration dans la rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans un monde comme celui d'aujourd'hui, il est essentiel d'étendre son message de façon universelle. C'est le but que se fixe la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

« Chaque situation nouvelle, chaque problème à résoudre amène avec lui l'opportunité rare d'apprendre quelque chose de nouveau. » (J. Locke)



N. K., L. S.

BILLET D'HUMEUR

Les Droits de l'Homme ou presque ...

Vous trouvez que les Droits de l'Homme sont respectés aujourd'hui ? Cela paraît simple de dire non en pensant à des pays lointains. Mais vous êtes-vous déjà arrêtés sur des réactions bien de chez nous, celles de notre quotidien ? Pensez simplement au nombre de fois où l'on entend des injures racistes, sexistes ou simplement moqueuses dans le bus, dans la rue,... trop souvent même à l'école ?!

Les atteintes aux Droits de l'Homme sont partout, même sur les réseaux sociaux. Trop souvent quand on voit quelqu'un en danger, parfois moqué pour son physique ou ses origines, on ne réagit pas et on filme. A l'école, cela est encore trop fréquent. Que ce soient les origines, la couleur de peau, la couleur de cheveux ou la forme du corps, tout est prétexte à la moquerie. Les jugements sont inévitables. Personnellement, je me sens mal quand je pense à toutes ces personnes qui ne font attention à rien ni à personne et qui s'amusent de la souffrance des autres.

Pour le cas des migrants, c'est le même concept. Représentez-vous une immense école dans laquelle on est jugé dans tous les coins. Et là, c'est comme si arrivaient des petits nouveaux sans défense. Certains les accueilleront, et heureusement. Le problème c'est que d'autres iront forcément les ennuyer pour leur montrer qui sont les « patrons » et qui a sa place ici ou pas. Se sentir important en rabaisant les autres, en s'en prenant à des plus faibles. Je suis sûre que vous tous avez déjà connu ça de près ou de loin. Alors, mettez-vous à leur place, pris à parti, jugés pour tous vos faits et gestes, jugés non pas pour qui vous êtes mais pour ce que l'on croit que sont les gens comme vous. C'est comme ça que l'on arrive à faire des préférences mais dans la loi cela s'appelle de la discrimination.

A force de voir tout le monde se juger au quotidien, on le fait sans même se poser la question. C'est pareil pour la discrimination. Mais discriminer c'est perdre la liberté d'être soi-même. Car à force de s'en prendre aux personnes différentes, on finira par tous être les mêmes si on y réfléchit. Plus de personnalité, plus de distinction, que de l'imitation par peur d'être jugé. Alors, avant de laisser dire que l'on accepterait des étrangers s'ils devenaient comme nous, posez-vous la question : est-ce que nous sommes vraiment un modèle ?

Chaque petit geste est utile. Pensez-y la prochaine fois que vous vous apprêtez à juger quelqu'un. Demandez-vous : plutôt que de juger, pourquoi je n'apprendrais pas à connaître celui qui est devant moi ?! Cela paraît simple, mais si tout le monde le faisait réellement, je pense que les Droits de l'Homme seraient bien plus respectés.

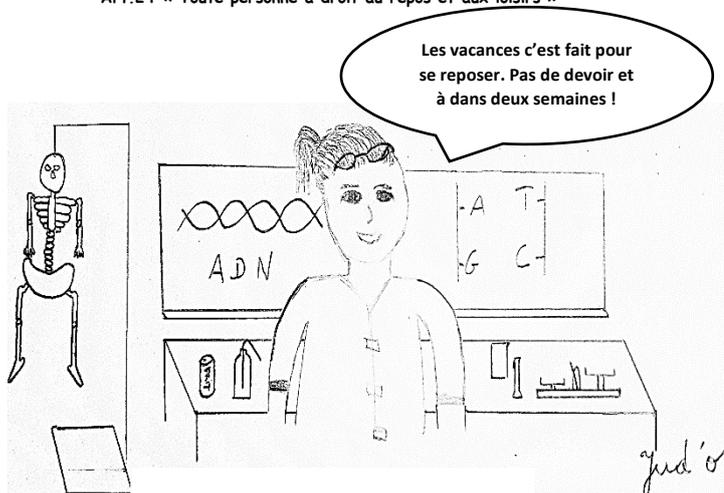
C.A.

CARICATURES

Les Droits de l'Homme à l'école

Il y a ceux qui les respectent...

Art.24 « Toute personne a droit au repos et aux loisirs »

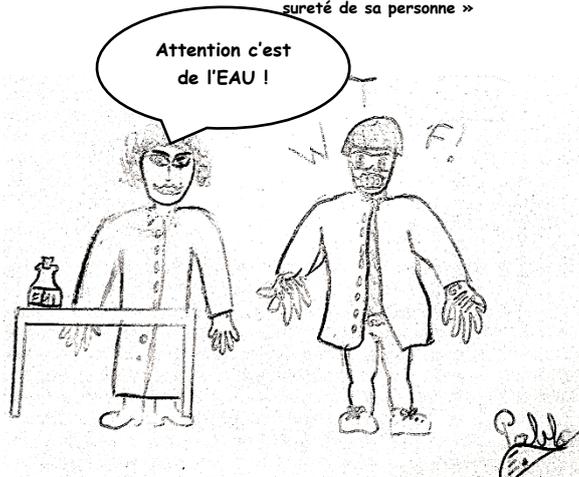


Ceux qui ne les respectent pas...

Art.4 « Nul ne sera tenu en esclavage, ni en servitude »



Art.3 « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »



Art.5 « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels »



Et celui qui récidive...

Article 1 Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits...

Article 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4 Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5 Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 9 Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 17 Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

...

